

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

RESTRICTED

G/AG/R/32/Corr.1¹
29 novembre 2002

(02-6579)

Comité de l'agriculture

RAPPORT SUCCINCT DE LA RÉUNION DU 26 SEPTEMBRE 2002

Note du Secrétariat²

Corrigendum

Veillez noter que la dernière phrase du paragraphe 16 devrait se lire comme suit: "En outre, les procédures consistant à allouer 90 pour cent des contingents à des importateurs traditionnels et seulement 10 pour cent aux nouveaux arrivants portaient préjudice aux entreprises vénézuéliennes."

¹ En anglais et en français seulement.

² Le présent document a été établi par le Secrétariat sous sa propre responsabilité et sans préjudice des positions des Membres ni de leurs droits et obligations dans le cadre de l'OMC.